



## Rupture conventionnelle motif

Par **mariamebb**, le **31/03/2009** à **09:52**

Bonjour,

Je suis cadre de 26 ans dans un cabinet de conseil en stratégie. J'ai 1 an et demi d'ancienneté dans l'entreprise (CDI).

Mon employeur me propose une rupture conventionnelle en raison du mauvais état financier de l'entreprise.

Néanmoins, il souhaite que soit indiqué sur le papier que nous allons signer que c'est moi qui souhaite partir.

Dans quel mesure dois je accepter ce qu'il me demande? En quoi cela risque de me priver de mes droits futurs? (assedics etc.)

Merci d'avance pour votre aide

Par **Aquanaute13**, le **31/03/2009** à **23:37**

Bonsoir mariamebb

Soyez très circonspecte à ce sujet. Rapprochez-vous d'un syndicat pour en discuter de vive voix car il faut bien étudier la chose.

Etudiez votre Convention Collective si vous en avez une.

Vérifiez ce que vous aurez si êtes licenciée pour un motif économique.

De cette manière vous saurez quoi demander à votre employeur. Sachez que pour un licenciement économique le salarié bénéficie d'un accompagnement, de stages de reclassement, d'une priorité d'embauche ... Ce qui n'est pas le cas des autres types de licenciements.

Dans le cas de rupture conventionnelle, l'assédic peut rallonger le délais de carence si les sommes reçues par le salarié sont estimées trop importantes.

Voir sur le net les problèmes rencontrés par ce type de rupture

comme par exemple:

<http://www.webavocat.fr/blog/?post/2008/09/19/La-rupture-conventionnelle-montre-deja-ses->

[limites](#)

Cordialement

Aquanaute13